

AVIS PUBLIC

Règlement 1072-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le Règlement 1071-18

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné que, lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, le conseiller monsieur François Bujold a donné un avis de motion à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés municipaux selon les mécanismes d'application.

Ce règlement, abrogeant le règlement adopté précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, 5 novembre 2018, à 20 h, dans la salle des délibérations de la Ville.

Donné à New Richmond
Ce 2^e jour d'octobre 2018

Céline LeBlanc
Greffière